

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 8*Objet : Emploi PEC**Date de convocation**8 octobre 2024**Date d'affichage**8 octobre 2024**Nombre de membres en
exercice :**17**Nombre de présents :**9**Nombre de votants :**10*

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 15 octobre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,
Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme
Christine VANCAUTER membres en exercice.

Procuration : M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme
Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme
Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Colette VERDOUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que depuis janvier 2018, les
contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi
Compétence (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des
personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le
trptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de
développer des compétences transférables, un accès facilité à la
formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par
l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif
l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du
marché du travail.

Le CCAS (budget Résidence du Lac) décide donc d'y recourir en
conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi
à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI-CAE
pourrait être recruté au sein de la Résidence du Lac pour exercer les
fonctions d'agent de services à raison de 28 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois
à compter du 21 octobre 2024.

AR Prefecture

082-268201050-20241015-DELIB8-DE
Reçu le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024

(9 mois minimum, 12 mois maximum – (mois (9 mois minimum, 12 mois maximum – renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Le Président propose à l'assemblée

Le recrutement d'un CUI-CAE pour les fonctions d'agent de services à raison de 28 heures par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 21 octobre 2024.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité décide

D'adopter la proposition du Président de recruter un CUI-CAE à compter du 21 octobre 2024 à raison de 28 heures par semaine au smic.

D'inscrire au budget (Résidence du Lac) les crédits correspondants.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Colette Verdox".

Colette VERDOUX